

Nomination Chargée de Mission « Egalité et Diversité »

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education, notamment son article L.712-2 ;
- Vu** les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021, notamment son article 7 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** la délibération n° 2017-041 du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 30 novembre 2017 approuvant les charges de mission du Président.

ARRETE

Article 1

Madame Lucie LARGITTE, Maître de Conférences en Chimie, est désignée Chargée de mission « Egalité et Diversité » de l'Université des Antilles.

Article 2

Dans le cadre de cette mission, **Madame Lucie LARGITTE** est chargée de détecter et mettre en place des moyens afin de réduire les inégalités et toutes les formes de discrimination, mais aussi sensibiliser chacun aux questions de harcèlement. Ses actions se feront en lien avec le réseau des référents égalité du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi qu'avec la Conférence Permanente des chargés de mission Egalité Diversité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (CPED).

Article 3

La mission de **Madame Lucie LARGITTE** prend effet à compter du 29 avril 2021 et pourra prendre fin sur sa demande ou celle du Président de l'Université. Elle cessera obligatoirement à la fin du mandat du Président.

Article 4

Le Directeur Général des Services par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 27 avril 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Eustase JANKY